



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 54 du 5 Janvier 2006.

Spécial

Comptes Rendus

Bonne année, bonne santé à tous !

SOMMAIRE

- Rencontre syndicats – direction du CNRS du 8 décembre 2005 2
- Commission mobilité du siège CNRS du 7 novembre 2005 4

Rencontre syndicats – direction du CNRS du 8 décembre 2005

Etaient présents :

CNRS : B Larroutou (BL), DG ; H. Mathieu (HM), secrétaire général, Mme Ghislaine BEC, politique sociale,

Syndicats : SNCS-FSU, SNPTES-UNSA, SGEN-CFDT, SNIRS-CGC, SNPREEES-FO, SNTRS-CGT (A. Kieffer M. Cousy)

Il avait été convenu lors d'une précédente réunion qu'une séance serait consacrée totalement à l'emploi. Une fois de plus la direction n'avait pas vraiment préparé la rencontre, mais elle a pris l'engagement de consacrer la rencontre de janvier à cette question.

Les syndicats avaient préparé une série de points précis (citons : évaluation des ITA, suites des chantiers sur les ressources humaines, fonctionnement des CAP, Commissions préparatoires régionales, NBI des Acmo¹, campagne NOEMI, traitement des dossiers de agents, démarche qualité). Le SNTRS a demandé que ces points soient précédés d'un exposé de la direction sur sa politique de l'emploi, sur la politique qu'elle compte appliquer à partir des chantiers Ressources Humaines et du groupe de travail direction-syndicat sur l'évaluation. Des négociations doivent être menées sur tous les points soulevés.

Instances scientifiques

Le projet d'arrêté est prêt, dit le DG, il est à la signature au ministère. Les 8 étrangers ont été nommés, là aussi on attend la signature et l'acceptation officielle. Le conseil scientifique pourra se réunir le 10 janvier puis en février. La nomination des DSA² est en cours. Le SNCS insiste sur l'absence de débat dans la communauté à propos de ces nominations et déplore l'accent mis sur l'organisation au détriment de la science. Le SNTRS appuie ce constat. Le SNCS revient sur l'organigramme de la DSG³ : le nombre d'ingénieurs supports par DSA ne semble pas proportionnel au nombre d'unités qu'il gère. Quels critères régissent ces répartitions ?

Commentaire : les orientations scientifiques sont peu claires et non explicitées. Le DG ne met l'accent, bien qu'il s'en défende, que sur sa réforme organisationnelle. Il place son appareil bureaucratique en position de piloter le système, mettant à mal les initiatives des laboratoires et plus généralement le rôle des directions scientifiques. La répartition des ingénieurs supports témoigne des priorités non dites accordées aux sciences « utiles » orientées vers des applications industrielles prévisibles à court terme.

Les restructurations des laboratoires et des services

Le SNTRS intervient sur ce point. Les regroupements de laboratoires, comme la restructuration du siège, sont menés sans logique scientifique. De la réflexion sur l'organisation du travail des ITA et sur leur métier est absente. On ne peut traiter de la même façon l'organisation du travail des administratifs, des électroniciens ou des informaticiens. Il faut prendre en compte la manière dont les ITA interviennent dans le processus de recherche. La mutualisation ne peut être une réponse unique qui s'impose partout et à tous de la même manière. Il faut mener une réflexion en y associant l'observatoire des métiers, les réseaux professionnels, les syndicats et les ITA des laboratoires. L'absence de cette réflexion peut aboutir à une parcellisation du travail ou à une limitation des possibilités de développement des qualifications. Il faut aussi réfléchir aux conditions de promotion dans ces nouveaux grands laboratoires afin de garantir des conditions égales à qualification égale. Par ailleurs, la formation permanente est trop souvent utilisée pour accompagner les restructurations au détriment de la formation pour améliorer les qualifications. Enfin, l'introduction dans les administrations délégués d'un logiciel de gestion intégrée entraîne une dégradation du travail des administratifs, des tâches répétitives, moins qualifiées, un contrôle sur leur activité. Là encore il faut associer les personnels à l'organisation de leur travail à l'évolution des techniques qu'ils utilisent.

Le DG, appuyé par le secrétaire général, déclare ignorer ces dégradations. Ce n'est pas son intention. Sur le logiciel de gestion intégré, c'est une amélioration et une rationalisation du travail, il n'y a pas d'intention de contrôle sur les personnels. Le DG propose d'aborder ce point à la prochaine CNFP⁴. Pour lui, chaque situation de regroupement est particulière. La logique scientifique n'apparaît pas toujours clairement. Sur la formation, il y a certes des aspects d'évolution des métiers. Pour les personnels il y a risque que des laboratoires, parce qu'ils sont regroupés, soient moins bien servis. La direction sera attentive à cela.

Selon le SGEN, les restructurations se sont mal passées dans un premier temps, elles étaient imposées alors que maintenant elles sont plus spontanées. Il y avait des réactions négatives chez les ITA, il faut qu'ils aient l'impression d'y être associés. Le SNCS ne partage pas le postulat de l'obligation de regroupement.

Commentaire : les exemples nombreux témoignent d'une part de la manière autoritaire dont se déroulent ces regroupements dont les ITA sont les premières victimes, ils sont trop souvent exclus des réflexions de réorganisation des

¹ Nouvelle bonification indiciaire des agents chargés de la mise en œuvre des règles de sécurité.

² Directeurs scientifique adjoint.

³ Direction scientifique générale.

⁴ Commission Nationale de formation permanente.

activités, et sommés par les DRH de postuler sur des emplois prédéfinis ; d'autre part les exigences scientifiques sont rarement à l'origine de ces regroupements où des impératifs de taille, de proximité géographique et de politique circonstancielle l'emportent ; enfin, la manière dont est introduit le progiciel de gestion intégré montre bien les conséquences de choix dits techniques pour les personnels qui seront soumis à des contrôles étroits et voient déjà leur activité réduite à des tâches répétitives. La mobilisation collective des personnels contre ces nouvelles méthodes de travail est un impératif pour le syndicat, c'est son rôle de défense des conditions de travail des personnels.

Les 777 postes non occupés

A une question soulevée par le SNTRS sur l'existence de 777 postes non occupés au budget 2005, le DG et le secrétaire générale ne fournissent pas de réponse entièrement convaincante :

Au 1^{er} décembre 2005, il y a 27532 ETP (équivalents temps pleins). Mais tous les ITA n'ont pas encore pris leur fonction. Sur les 11 premiers mois, 25817 postes étaient occupés, 237 postes étaient gagés pour des accueils en détachement, des sur-rémunérations (peu nombreuses précise H. Mathieu), la réserve du DG etc., 403 postes étaient disponibles en moyenne sur l'année, soit un taux de 1,5%. Ils sont en fait occupés pour des recrutements de contractuels en attente des concours. La politique du CNRS précise de DG est de ne pas laisser de postes inoccupés. Le taux minimum de CDD est de 1,54 et le taux maximum est de 1,86%. Le CNRS utiliserait donc 99,9% de ses postes sur support budgétaire. L'augmentation relevée par le SNTRS correspondrait dit-il au fait que les postes gagés n'étaient pas pris en compte les années précédentes (??). Il y a chaque année 1000 recrutements de titulaires, 500 ETP, les postes libérés sont utilisés en « petite monnaie » (selon les termes du DG). Une partie (130) est « mise an frais » (termes du DG) pour les réintégrations.

Commentaire : 777 c'est beaucoup, d'autant qu'il s'agit de 300 postes supplémentaires par rapport à l'an passé. On voit bien que la croissance de ces postes non occupés par des titulaires – nette de l'utilisation pour permettre des recrutements temporaires avant concours ou remplacement de personnes en arrêt – est due à la politique d'accueil imposée du DG. L'on sait qu'il a plaidé auprès du ministère pour un accroissement de l'accueil de chercheurs et d'ingénieurs « de haut niveau » et pour une stabilité de l'emploi statutaire de chercheurs. Là réside bien l'explication. Soulignons que le gouvernement ne finance pas la masse salariale du CNRS à une hauteur suffisante ; de plus l'application de la LOLF risque d'aggraver la régression de l'emploi statutaire.

Précarité de l'emploi

L'ANR générera des emplois précaires sur CDD ; le SNCS estime à 3000 le nombre dès cette année, le SNTRS l'évaluant à 7000 dans les années prochaines. H. Mathieu avoue qu'il y a d'ores et déjà **6000 non titulaires au CNRS**. A l'INRIA le taux de non titulaires était de 10% en raison de l'importance des ressources propres. Il confirme que ce sont les organismes qui vont gérer les emplois précaires générés par les projets. Tous les EPST vont se trouver avec un % très important de précaires.

Commentaire : la part des ressources propres ne cesse de grossir au CNRS, année après année/ Si on laisse faire cette dérive, on atteindra rapidement le même taux qu'à l'INRIA. Il est certain que l'ANR doublera au moins le nombre de précaires de l'organisme.

Réponse du CNRS à l'ANR

Les réponses du CNRS à l'ANR⁵ déclarent le SNTRS et le SNCS témoignent d'une vision utilitariste de la science. Ces choix n'ont été débattus nulle part. La place faite aux SHS est dérisoire et caricaturale. Le DG s'en défend. Le SNCS s'étonne que le CNRS demande le financement d'infrastructures à l'ANR. Le DG répond que le CNRS fait sa part, notamment il prend à sa charge 7 millions d'euros pour SOLEIL et il faudra investir plus fortement pour le calcul intensif (IDRIS), mais qu'il faut faire plus, c'est à la nation de faire cet effort.

Commentaire : il faut être attentif au devenir des financements des TGE⁶. La stagnation du budget du CNRS ne lui permet plus de financer à la fois des laboratoires et des grands équipements. La réponse du DG témoigne de cette difficulté : pour maintenir un niveau suffisant de financement des laboratoires, il va chercher des financements de grands équipements à l'ANR. Or par définition, les TGE exigent des financements pérennes, de long terme, ce qui est contraire à la philosophie de l'ANR, sauf à considérer, et c'est peut-être la philosophie du DG, que l'ANR devient l'instrument premier de pilotage de la science, y compris pour ses projets de long terme...

Premier bilan des concours ITA

En 2004 le nombre de concours ouverts a été de 586. Il y a eu 34500 candidatures. Le CNRS a procédé à 595 nominations (en utilisant les listes complémentaires).

363 concours ont été ouverts au printemps 2005, 59 en septembre, et 12 ont été réservés au décret Sapin, soit 434 postes ouverts. 402 sont terminés. Il y a sur les concours non terminés, 374 candidats sur listes principales et 641 sur listes complémentaires.

⁵ Agence nationale de la recherche.

⁶ Très grands équipements.

Il y a eu 22 candidats retenus pour 15 postes en sélection professionnelle pour le passage IRHC et 76 candidats retenus pour 64 postes pour le passage TCE.

INIST

A la demande du SNTRS, le secrétaire Général dit accepter qu'il y ait négociations sur les solutions à apporter au problème des Analystes Documentaires, perte de salaires, titularisation, etc. Plus généralement le SNTRS demande des négociations sur les modalités d'applications de la loi du 26 juillet 2005 sur les CDI, une solution envisagée par la direction.

La prochaine réunion devrait être centrée sur l'emploi.

Commission « mobilité » du siège du CNRS- 5 décembre 2005

par Nadine ELIE et Danièle MULLER

Présents pour l'administration : J.-F. Minster (Directeur scientifique général, invité par la commission), M. Sinanides, G. Pérésan, G. Sentise, H. Mathieu,

Les syndicats : SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SNPTES-FEN, SGEN-CFDT, SNIRS-CGC.

J.-F. Minster fait le point, en livrant force chiffres dans lesquels on a bien du mal à se repérer en raison de la rapidité et du manque de clarté de l'exposé. Les questions posées ensuite ont permis d'éclaircir certains points mais l'impression d'ensemble reste relativement confuse.

Par rapport à ses choix de départ, la Direction a fait évoluer le nombre de postes dévolus à certaines fonctions. C'est ainsi que :

- les 54 postes d'ingénieurs supports prévus passent à 52.
- sur les 54 postes de secrétariat affichés, 42 seulement sont maintenus, pour la raison qu'il y aura moins de DSA⁷ (36) que prévu initialement. Ce chiffre est légèrement supérieur au nombre de candidats qui est de 36.

De fait, il y aurait plus d'offre de postes que de candidats à ces postes, mais cela concerne plutôt les emplois scientifiques dont la commission ne s'occupe pas. Une partie de la confusion de l'information vient de ce que Minster passait d'une logique à l'autre sans l'annoncer !

Sans souhaiter les divulguer, J.-F. Minster nous informe qu'il y a des noms derrière les chiffres annoncés.

Bilan des candidatures

396 candidatures à la DSG et 85 hors DSG, qui concernent en fait 156 personnes (multi-candidatures) pour la DSG⁸ et 78 pour les autres Noemi, dont 25 personnes ont postulé à la fois à la DSG et sur les autres Noemi.

Les candidats à la DSG ont été destinataires de 3 types de courrier : A (oui retenus), B (en attente), C (non retenus).

90 personnes ont reçu une lettre d'acceptation (type A) à leur candidature.

8 personnes réponses diverses dont 4 viennent de la DSG (sans autre précision.)

42 sur 52 postes Ingénieurs support seraient donc « pourvus »

18 sur 42 postes de secrétaires seraient donc « pourvus » (36 candidatures)

4 sur 6 postes d'Attachés de direction seraient pourvus,

26 sur 90 des postes mutualisés également.

Tous les candidats retenus sont sollicités pour confirmation, dont seulement 33 ont donné leur accord final.

Pour les personnes qui ont reçu une lettre type C (candidature non retenue) : elles sont au nombre de 17 personnes, dont 16 sont touchées par la restructuration de la DSG. (7 sont des cadres et le reste non-cadres, 5 auraient choisi des mobilités externes, 2 n'ont pas candidaté à d'autres Noemi, 2 sont en attente d'autres Noemi, parmi les non-cadres, 4 personnes seraient susceptibles d'occuper des postes de secrétariat.

⁷ Directeur scientifique adjoint

⁸ Direction scientifique générale.

Parmi les 90 destinataires des lettres A d'acceptation, 33 seulement ont donné leur accord. On peut supposer que les autres avaient fait des candidatures multiples, notamment dans les départements et qu'ils attendent d'avoir reçu toutes les réponses pour choisir. Cette situation semble poser quelques difficultés à la Direction.

Il en est de même pour les candidats ayant reçu des réponses de type B (mise en attente) : la Direction essaye de détecter ceux qui ont aussi candidaté dans les départements scientifiques afin de les répartir au mieux de l'intérêt de la restructuration.

Restent 18 personnes qui n'ont fait aucune candidature et avec lesquelles la DR du siège est en contact pour les persuader que l'heure est venue de se décider à candidater. Ces 18 non candidats aux Noemi se répartissent comme suit :

- 4 sont chercheurs,
- 4 sont de l'INSU
- 3 sont orientés sur les affichages
- 3 INSU sont orientés vers les secrétariats
- 4 souhaitent effectuer une mobilité vers la province et aucune Noemi ne leur correspond.

Ces dossiers sont identifiés, suivis de près et traités de façon individuelle et 2 cas sont déjà réglés hors Noemi.

Parmi les agents touchés par la restructuration de la DSG, 33 ont déjà quitté le siège pour de nouvelles affectations, 4 espèrent quitter le siège-

La direction fait le maximum pour qu'au 15 décembre, tout soit réglé et que tous les personnels aient connaissance de leur affectation future.

On apprend par ailleurs que pour 36 DSA, 28 nominations sont en cours, 30 personnes s'étant fait connaître, (le fait que les nominations soient en cours explique que les candidats retenus sur les fonctions techniques tardent à donner leur réponse).

La cellule d'accompagnement aura entendu 60 personnes (plutôt des administratifs que des scientifiques).

Du point de vue pratique, une période transitoire est prévue. Le déménagement physique des personnes au sein de la DSG et des services mutualisés ne se fera pas pendant les vacances de Noël mais plutôt pendant celles de février. Cependant la répartition des crédits se fait selon la nouvelle organisation.

Rénovation de la DRH,

H. Mathieu prend la parole pour donner les informations sur la DRH.

80 personnes sont concernées, mais la réorganisation se fera au sein des services, il n'y aura pas de campagne Noemi, cela se fera de façon plus informelle (raisons officielles de difficultés de calendrier, et pour plus de clarté dans les différentes restructurations)

Il en sera de même pour la DIR COM⁹ et la DREI¹⁰.

De toute évidence la procédure adoptée pour la restructuration du siège a dû être bien lourde à mener, et poser bien des problèmes à la direction pour qu'elle renonce à renouveler l'expérience avec les autres restructurations. Il est vrai que le calendrier des campagnes Noemi ne cadre pas avec celui voulu pour la réorganisation de la DRH mais on peut se demander si cette difficulté technique est bien le motif réel de ce changement de méthode. Quoi qu'il en soit, on constate que de nombreuses fonctions ne sont pas offertes à la mobilité interne et que cela peut être dommageable aux collègues qui cherchent une mutation.

Alors que le processus de restructuration du siège touche à son terme, force est de constater que les personnels ne nous ont pas sollicités pour les défendre ou pour entamer une réflexion collective. On ne peut en déduire qu'ils sont favorables à la restructuration mais, en tout cas, ils n'ont pas tenté de s'y opposer activement. L'attitude de la Direction, qui a habilement tenu compte de la dimension psychologique en se rendant très accessible à tous ceux qui le souhaitaient, a favorisé les comportements individualistes à toutes les étapes du processus.

Un dernier bilan sera effectué en janvier : réunion prévue le Lundi 9 janvier à 16 h 30.

⁹ Direction de la communication.

¹⁰ Direction des relations européennes et internationales